

**Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°1**

Objet : COMPTE-RENDU DE DELEGATIONS

Il est proposé au Conseil Municipal de PRENDRE ACTE des décisions municipales intervenues depuis la dernière séance ordinaire du Conseil Municipal :

Décision numéro 32 du 27 mai 2011

Acquisition d'un véhicule

« Un marché pour la fourniture d'un fourgon à la police municipale sera passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec Perpignan Avenir Automobiles ~ BP 30143 ~ 1935 Avenue d'Espagne à Perpignan pour un montant de 27.435,36 € HT. »

Décision numéro 33 du 8 juin 2011

Avenant n°6 au cahier des charges du Casino

« D'un commun accord entre la Commune et la société délégataire il est décidé de modifier l'article 3 du cahier des charges du casino d'Argelès sur Mer, par la signature d'un avenant numéro 6 autorisant la société délégataire à augmenter son parc de 49 à 75 machines à sous, pendant la période estivale, qui s'entend du 01 juin au 31 septembre de chaque année. »

Décision numéro 34 du 14 juin 2011

Acquisition d'une tondeuse

« Un marché pour la fourniture d'une tondeuse autoportée sera passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec DJB POLE VERT ~ 66.200 ~ ELNE pour un montant de 19.498,33 € HT. »

Décision numéro 35 du 14 juin 2011

Fourniture de bornes

« Un marché pour la fourniture de bornes escamotables et automatiques sera passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec CITINOV ~ 13.160 CHATEAURENARD pour un montant de 23.772 € HT. »

Décision numéro 36 du 14 juin 2011

Fourniture de véhicules

« Des marchés de fourniture de véhicules seront passés dans le cadre d'une procédure adaptée avec :

- la société PEUGEOT - GRANDS GARAGES PYRENENS (1007 Avenue d'Espagne à Perpignan) pour deux véhicules utilitaires pour un montant de 26.386,83 € HT (cartes grise en supplément),

- *CYCLES COLOMINES (370 Avenue Paul Reig à Elne) pour l'acquisition de cinq scooters pour un montant de 7.357 € HT. »*

Décision numéro 37 du 24 juin 2011

Acquisition d'une machine à tracer

« Un marché pour la fourniture d'une machine à tracer sera passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec EUROLINERS ~ 57.220 ~ BOULAY pour un montant de 14.620 € HT. »

Décision numéro 38 du 17 juin 2011

Location de pacages

« Consécutivement à la cessation d'activités de MM Llères et Oms, l'exploitation de pacages dans les Albères sur les terrains communaux donnera lieu à l'établissement de deux contrats :

- *un bail à ferme de neuf ans pour l'exploitation de 104 hectares clôturés moyennant une redevance annuelle de 150 euros,*
- *un bail pastoral de dix ans pour le pacage sur 517 hectares moyennant une redevance annuelle de 50 euros. »*

Décision numéro 39 du 21 juin 2011

Modification d'une régie de recettes

« L'article 5 de la régie de recettes pour les droits d'accès et de stationnement dans les parkings payants sera modifié afin d'intégrer le recouvrement par quittancier pour le forfait des commerçants ambulants saisonniers. »

Décision numéro 40 du 29 juin 2011

Acquisition de progiciels

« Le marché pour la fourniture de progiciels de gestion financière et des ressources humaines sera passé avec la société CIRIL, 20 Rue Louis Guérin à Villeurbanne dans le cadre d'un marché à procédure adaptée aux conditions suivantes :

- *lot 1 : gestion financière un montant de 28.233,44 € TTC*
- *lot 2 : ressources humaines pour un montant de 36.760,72 € TTC. »*

Décision numéro 41 du 29 juin 2011

Cour d'Appel de Montpellier

« La SAS PORT A SEC ayant interjeté appel contre un jugement rendu le 26 avril 2011 par le Tribunal de Grande Instance de Perpignan, il est décidé d'ester en justice en défense auprès de la Cour d'appel de Montpellier. »

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

**Objet : LANCEMENT D'UNE OPERATION PROGRAMMEE
D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

Par décision du maire du 12 juillet 2010 la commune a confié une étude pré-opérationnelle au cabinet Urbanis en vue de la mise en place d'une Opah. Le but de cette étude est d'identifier avec l'ensemble des partenaires (Etat, Conseil Général, CAF...) les actions pouvant être engagées pour revitaliser le centre ancien.

Cette pré étude permet, à partir d'un diagnostic d'établir des prévisions :

- d'objectifs qualitatifs (les priorités)
- d'objectifs quantitatif (en terme de logements)
- d'objectifs financiers (capacité des partenaires à intervenir sur la durée de l'opah).

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Un taux de bâti dégradé et de vacance supérieur au reste du territoire de la commune :

Sur le périmètre d'étude, 54 % des immeubles nécessitent l'engagement de travaux et 10 % sont en très mauvais état. Cette situation est aggravée sur le cœur historique par une trame urbaine très dense. Par ailleurs, le nombre de logements vacants dans le centre ancien atteint 7 % du parc, contre 5 % à l'échelle communale. On estime à un tiers le nombre de logements déclarés vacants faisant l'objet d'une occupation saisonnière.

Une part grandissante de résidences secondaires et de locatif saisonnier :

La mutation du locatif à l'année en locatif saisonnier est de plus en plus fréquente ainsi que la transformation de maisons de village en résidences secondaires. Plus de 20 % des logements du centre ancien ne sont occupés que pendant la saison estivale. Si l'on cumule ces chiffres avec ceux de la vacance, on constate que près de 30 % des logements sont vides au moins 8 mois par an.

Une demande forte de locatif à l'année :

Le poids de l'immobilier à vocation saisonnière, la saturation du parc social public, le manque d'investissement privé à destination locative ont entraîné au fil des années une situation de pénurie en résidences principales locatives de qualité et accessibles.

Des prix de l'immobilier élevés :

Sur un marché essentiellement orienté par l'économie touristique, les prix de l'immobilier ont enregistré une augmentation de 120 % entre 2000 et 2007. Cette

situation rend extrêmement difficile l'intervention des bailleurs sociaux ou des candidats à l'accession à la propriété. L'intervention publique apparaît donc indispensable à la mise sur le marché de produits adaptés à une demande croissante afin d'améliorer ainsi la situation du centre ancien d'Argelès Sur Mer.

OBJECTIFS DE L'OPAH

A l'issue de l'étude pré-opérationnelle, et en concertation avec les partenaires sont proposés les objectifs suivants :

Maintenir et développer l'habitat principal et de qualité dans le centre ancien :

- Maintenir les propriétaires occupants ;
- Développer l'offre locative privée à l'année ;
- Développer la production de logement social ;
- Favoriser l'accession à la propriété ;
- Limiter le développement du locatif saisonnier de mauvaise qualité.

Améliorer la qualité résidentielle de l'habitat existant :

- Lutter contre l'habitat indigne et l'investissement spéculatif ;
- Adapter les logements à une population vieillissante et au handicap ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Restructurer la trame urbaine.

Favoriser une éco-réhabilitation :

- Développer l'usage des énergies renouvelables;
- Lutter contre les déperditions thermiques;
- Favoriser l'usage de matériaux écologiques.

Aménager l'espace public dans le centre ancien :

- Requalifier les entrées de ville et l'axe gare-centre;
- Mettre en valeur le petit patrimoine historique;
- Garantir une offre de stationnement pour les riverains.

Favoriser le maintien d'une offre commerciale permanente :

- Maintenir l'offre commerciale actuelle ;
- Favoriser la qualité et la diversité de l'offre.

En terme quantitatif et de capacité financière de l'ensemble des partenaires, le dispositif d'aide à la réhabilitation portera sur un objectif de 67 logements de propriétaires occupants, 11 logements d'accédants à la propriété et 55 logements locatifs.

FINANCEMENT

Sur réserve de la validation des partenaires le montage concerté est le suivant :

☛ Principe. Sur la moyenne des interventions les participations prévues sont les suivantes :

- L'Etat finance à 27% (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat ANAH + Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique)
- La commune finance à 10%
- Le Conseil Général à 4%
- La Caisse d'Assurances Familiales à 2%

Il reste, en moyenne (selon les interventions et les ressources des propriétaires) 57% à la charge du propriétaire

☛ Le Montant de travaux de Réhabilitation prévue est de 4,6 millions de 2012 à 2015 soit 1,1 millions /an

☛ La commune participerait à hauteur de 113 914 euros par an soit une enveloppe pour 4 ans de 455 656 €.

CALENDRIER

☛ 3^{ème} trimestre 2011 : chaque partenaire s'engage sur les objectifs de l'OPAH, notamment en terme de financement

☛ 4^{ème} trimestre 2011 :

- Signature d'une convention OPAH entre les partenaires
- Choix d'un prestataire pour animer l'OPAH et recevoir le public.

☛ Fin 2011 –2015 : Mise en oeuvre de l'OPAH

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE :

- de réaliser une opération programmée d'amélioration de l'habitat dénommée « OPAH du centre ancien d'Argelès sur Mer » sur le périmètre du centre ancien composé de son cœur historique et des faubourgs qui l'entourent.
- de consacrer une enveloppe budgétaire annuelle de 113 914 euros par an sur 4 ans
- d'autoriser le maire ou un adjoint à signer la convention OPAH avec les partenaires
- d'autoriser le maire à signer les marchés publics et de prendre toute mesure nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :
Pierre AYLAGAS

Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER

Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°3

**Objet : CESSION DE TERRAIN POUR UNE MAISON D'ACCUEIL
SPECIALISEE**

Par délibération en date du 21 octobre 2008, le conseil municipal a approuvé la cession au bénéfice de l'Office HLM des Pyrénées Orientales d'un terrain situé sur la zone de l'ancien camping LA SOREDE pour la construction de deux structures médico-sociales (la Maison d'Accueil Spécialisée et l'Albe). L'Enfance Catalane ne pouvant réaliser son projet, le terrain d'assiette qui lui était dédié sera donc conservé par la commune pour aménager un espace public. Il est donc proposé de céder à l'Office HLM 66 la partie du terrain correspondant à l'implantation de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS HANDAS) soit une superficie de 4 737 m² au prix de 142 110 € toutes indemnités comprises, soit 30 € le m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

VU l'estimation des services fiscaux en date du 15 juin 2011,

VU le compte rendu de réunion du 3 mai 2010 à l'Office 66,

CONSIDERANT que l'Office 66 s'engage à réaliser une Maison d'Accueil Spécialisée au bénéfice de l'HANDAS-association des paralysés de France sur le terrain objet de la cession,

DECIDE de la cession du terrain appartenant à la commune cadastré section AV n°1046 B. La surface du terrain correspondant à une superficie de 4 737 m² sera cédée au prix de 142 110 € toutes indemnités comprises, soit 30 € le m².

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

**Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°4**

Objet : REFONTE DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs liste les emplois permanents de la collectivité. Le conseil municipal délibère pour chaque création de poste en affectant un grade correspondant. Chaque création vient compléter le tableau des effectifs.

Il convient de mettre à jour ce tableau des effectifs afin d'éliminer des postes créés dans le passé qui n'ont plus lieu d'être pour deux raisons :

- Transfert des agents à la communauté de communes. Les postes ont été créés à la communauté.
- Avancement de grades : dans le cadre de la promotion ou de concours des agents changent de grade. L'ancien grade figure parfois encore dans le tableau.

Il est proposé de fixer comme suit le nouveau tableau des effectifs au vu de la situation au 1^{er} juillet 2011 :

GRADES	Emplois		
	Créés	Pourvus (1)	Non pourvus
<i>Collaborateur de Cabinet</i>	2	2	0
<i>Directeur Général 80/150.000 hats</i>	1	1	0
<i>Directeur Gén. Adj. 40/150.000 hats</i>	1	1	0
<i>Administrateur</i>	1	1	0
<i>Directeur Territorial</i>	2	2	0
<i>Attaché Principal</i>	1	1	0
<i>Attaché (+ attaché de presse)</i>	1	1	0
<i>Rédacteur chef</i>	3	3	0
<i>Rédacteur Principal</i>	4	4	0
<i>Rédacteur</i>	1	1	0
<i>Adjoint Administratif Principal 1ère classe</i>	5	5	0
<i>Adjoint Administratif Principal 2ème classe</i>	5	5	0
<i>Adjoint Administratif 1er classe</i>	9	9	0

<i>Adjoint administratif 2ème classe</i>	7	7	0
<i>Adjoint Administratif 2ème classe 30/35</i>	1	1	0
<i>Ingénieur en chef de classe normale</i>	1	1	0
<i>Ingénieur Territorial</i>	1	1	0
<i>Chef de projet en aménagement urbain</i>	1	1	0
<i>Technicien Principal de 1er classe</i>	2	2	0
<i>Technicien Principal de 2° classe</i>	1	1	0
<i>Agent de Maîtrise Principal</i>	7	7	0
<i>Agent de Maîtrise</i>	19	19	0
<i>Adjoint Technique Principal de 1ère classe</i>	3	3	0
<i>Adjoint Technique Principal de 2ème classe</i>	34	30	4
<i>Adjoint Technique de 1ère classe</i>	18	18	0
<i>Adjoint Technique de 2ème classe</i>	38	38	0
<i>Adjoint Technique de 2ème classe TNC 30.50/35</i>	1	0	1
<i>Adjoint Technique de 2ème classe TNC 30/35</i>	2	2	0
<i>Adjoint Technique de 2ème classe TNC 29/35</i>	1	1	0
<i>Adjoint Technique de 2ème classe TNC 25/35</i>	1	1	0
<i>Adjoint Technique de 2ème classe TNC 24/35</i>	2	2	0
<i>Adjoint Technique de 2ème classe TNC 23/35</i>	1	1	0
<i>Adjoint Technique de 2ème classe TNC 22/35</i>	1	1	0
<i>Adjoint Technique de 2ème classe TNC 20/35</i>	14	14	0
<i>Adjoint Technique de 2ème classe TNC 18/35</i>	4	4	0
<i>Adjoint Technique de 2ème classe TNC 17/35</i>	1	1	0
<i>Adjoint Technique de 2ème classe TNC 13/35</i>	1	1	0
<i>Adjoint Technique de 2ème classe TNC 9/35</i>	1	1	0
<i>Educateur Territorial des A.P.S. Principal 1er classe</i>	3	3	0
<i>Educateur Territorial des A.P.S.</i>	1	1	0
<i>Chef de service de police municipale</i>	1	1	0
<i>Brigadier Chef Principal</i>	8	8	0
<i>Brigadier</i>	4	4	0
<i>Gardien de Police</i>	14	14	0
<i>ATSEM Principal de 2ème classe</i>	2	2	0
<i>ATSEM 1ère Classe</i>	10	10	0
<i>Adjoint du Patrimoine de 1er classe</i>	2	2	0
<i>Adjoint du Patrimoine de 2ème classe</i>	1	1	0

<i>Adjoint du Patrimoine de 2ème classe TNC 30/35</i>	1	1	0
<i>Animateur</i>	1	1	0
<i>Adjoint d'animation de 1er classe</i>	1	1	0
<i>Adjoint d'animation de 2ème classe</i>	1	1	0
Total	249	244	5

(1) Agents titulaires ou stagiaires, 2 collaborateurs de cabinets, 2 emplois fonctionnels, 1 attaché de presse, 1 chef de projet contractuel.

Il faut également prendre en compte 150 postes de contractuels pour les besoins occasionnels ou saisonniers (délibération du 22 mars 2007).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs du personnel territorial qui lui est présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°5

Objet : SERVITUDE D'ACCES AU RIVAGE DE L'OUILLE

Pour permettre un accès libre des piétons au rivage de la plage de l'Ouille ainsi que des services publics, l'Etat a lancé une procédure permettant l'institution d'une servitude transversale longeant le cours d'eau le Ravaner. A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée entre le 23 novembre et le 10 décembre 2009, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable le 4 janvier 2010 assorti de la recommandation portant sur une large concertation avec les propriétaires concernés par l'instauration de cette servitude. Deux réunions qui se sont tenues en mai et juin 2011 avec les riverains ont conclu à l'adoption du tracé proposé. M le Préfet invite le conseil municipal à se prononcer sur les conclusions du commissaire enquêteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

VU la demande des services de la direction départementale des territoires et de la mer en date du 31 août 2010,

VU le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions en date du 4 janvier 2010,

CONSIDERANT que la servitude transversale sera mise en oeuvre sous réserve que les services de l'Etat apportent des aménagements consistant à :

- matérialiser une voie piétonne de 1,5 m de largeur,
- poser 20 m de clôture au droit de la propriété de M FLOURET et réparer les sections dégradées,
- aménager un accès sur la plage par des marches en rondins ou une rampe en bois,
- poser une barrière en bois au niveau du camping « Les Criques de Porteils »,
- poser deux panneaux d'information.

APPROUVE le tracé et les caractéristiques du projet de servitude ainsi que les conclusions de commissaire enquêteur,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants à l'instauration de la servitude.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER

*Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°6.1*

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Dans le cadre des crédits ouverts au budget primitif 2011, il est proposé d'affecter les subventions suivantes :

<u>Article 6574.2510</u>	Argelès Hand Ball Club	>>	1000 €
	Club Argelès GRS	>>	500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le versement de ces subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER

*Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°6.2*

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PATRIMONIALES

Dans le cadre des crédits ouverts au budget primitif 2011, il est proposé d'affecter les subventions suivantes :

<u>Article 6574.2420</u>	El casal de l'Albera	>>	1.070 €
	Assoc. Touristique sauvegarde ermitages	>>	1.537 €
	Histarc	>>	260 €
	Capbreu	>>	502 €
	Colle de Giganter	>>	883 €
	Els cantaires d'Argelers	>>	680 €
	Els amics barca	>>	908 €
	Fils et filles des républicains espagnols	>>	497 €
	Foment de la sardane	>>	1.655 €
	S.E.S.P.H.A. Massana	>>	6.393 €
	Albera Viva	>>	460 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le versement de ces subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER

*Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°6.3*

**Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS
COMBATTANTS**

Dans le cadre des crédits ouverts au budget primitif 2011, il est proposé d'affecter les subventions suivantes :

<u>Article 6574.43</u>	Section cantonale U.N.C.	> >	280 €
	1716ème section des médaillés militaires	> >	265 €
	Associations de résistance et déportation	> >	100 €
	Comité du souvenir français	> >	415 €
	F.N.A.C.A.	> >	326 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le versement de ces subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER

*Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°6.4*

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ANIMATION

Dans le cadre des crédits ouverts au budget primitif 2011, il est proposé d'affecter les subventions suivantes :

<u>Article 6574.2520</u>	Office Municipal d'Animation	>>	15.000 €
	Argelès-accueil	>>	900 €
	Contrôle et protection féline argelésienne	>>	3.700 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 26 voix pour et 3 voix contre (Mme Caselles, Mme Calais, M. Madern),

AUTORISE le versement de ces subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

**Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°7**

**Objet : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE
LA COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales vise plusieurs objectifs pour l'intercommunalité :

- d'une part l'achèvement de la carte intercommunale avec le rattachement des communes isolées à des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;

- d'autre part la rationalisation des périmètres existants avec la réduction du nombre de syndicats intercommunaux.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire indique que le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) élaboré par Monsieur le Préfet a été présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) le 30 avril 2011.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le schéma départemental de la coopération intercommunale tel que proposé par Monsieur le Préfet et rappelle la procédure prévue par l'article L 5210.1.1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que :

- le projet de schéma est transmis pour avis aux communes, aux EPCI et syndicats mixtes concernés qui disposent de 3 mois à compter de la notification pour se positionner ;

- le projet est ensuite transmis pour avis à la CDCI qui dispose d'un délai de 4 mois pour se prononcer, la CDCI pouvant apporter des modifications au projet (à la majorité des 2/3) ;

- le schéma est ensuite arrêté par Monsieur le Préfet au 31 décembre 2011 au plus tard.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 20 voix pour, 4 abstentions (Mme Caselles, Mme Calais, M. Madern, M. Pierrugues) et 5 voix contre (Mme Cachier, Mme Favier-Ambrosini, M. Pillon, Mme Roque, M. Séverac),

DONNE un avis favorable au rattachement de la commune d'ELNE et à l'adhésion des communes de BAGES et d'ORTAFFA à la Communauté de Communes des Albères et de la Côte Vermeille ;

DONNE un avis défavorable au rattachement de MONTECOT à la Communauté de Communes Sud Roussillon, eu égard à l'implantation sur ladite commune de 5 forages alimentant le réseau de production d'eau potable des communes des Albères, ressources qui sont aujourd'hui intégrées dans le périmètre d'action du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Tech Aval (SMPEPTA) ;

PROPOSE le maintien du SMPEPTA pour assurer la continuité de la production de l'eau potable au sein d'un syndicat mixte regroupant plusieurs communautés de communes, dans l'hypothèse où MONTECOT rejoindrait la Communauté de Communes Sud Roussillon ;

PROPOSE de s'adosser sur la position du Comité Syndical de l'actuel SIVU pour l'aménagement de la gestion du Tech en vue de son évolution en syndicat mixte avec adhésion des Communautés de Communes auxquelles les communes ont transféré la compétence.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

**Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°8**

**Objet : ATTRIBUTION DE PRESTATIONS SOCIALES POUR LES
AGENTS**

Les collectivités sont tenues depuis la loi du 19 février 2007 de mettre à la disposition de leurs agents des services ou prestations d'action sociale. Ces dépenses revêtent un caractère obligatoire pour les collectivités territoriales. Chaque collectivité délibère sur le régime d'action sociale. La présente délibération a pour objet de formaliser le régime existant tel que décidé par le conseil chaque année via la subvention versée au CIOSCA. Ces prestations ou services visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles.

On peut notamment distinguer les domaines des loisirs, de l'aide aux enfants, de la restauration ou des vacances, ainsi que l'aide exceptionnelle face à des situations difficiles. La commune a décidé de fournir des prestations d'action sociale aux agents, via l'intermédiaire du CIOSCA qui est le Comité des Œuvres Sociales Albères Côte-Vermeille. Il s'agit d'une association loi 1901 qui réunit près de 800 membres agents territoriaux et qui a été créée dans le but d'offrir aux agents des prestations sociales dans un esprit de solidarité et de mutualisation avec les autres collectivités du territoire :

- agents de la communauté de communes,
- agents des communes du canton : Argelès-sur-mer, Sorède, Saint-André, Saint-Génis-des-Fontaines, Palau-del-Vidre, Laroque-des-Albères, Villelongue-dels-Monts et Montesquieu-des-Albères

Le montant voté au Budget Primitif 2011 de la commune est de 27943 €. Il est proposé au conseil de confirmer ces dispositions contractualisées dans le cadre d'une convention d'objectifs entre le CIOSCA et la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de confier au CIOSCA l'organisation et la gestion des prestations d'actions sociales des agents de la commune d'Argelès-sur-mer,

AUTORISE le Maire à signer une convention d'objectifs entre le CIOSCA et la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

**Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°9**

Objet : TRAVAUX DIVERS SUR LA VOIRIE ET LES RESEAUX

Le marché à bons de commande passé en 2007 pour les diverses interventions sur la voirie et les réseaux d'eaux pluviales étant arrivé à son terme, une consultation a été lancée pour son renouvellement pour une durée de 4 ans maximum.

Le montant annuel des prestations peut osciller entre 250.000 et 1.000.000 € HT.

Deux candidats ont répondu à cette consultation : SACER SUD EST et TRAVAUX PUBLICS CATALANS. Il est proposé de passer ce marché avec les TRAVAUX PUBLICS CATALANS qui ont produit la meilleure offre sur la base d'une évaluation de 938.158,40 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (4 abstentions : Mme Caselles, Mme Calais, M. Madern, M. Pierrugues),

AUTORISE la signature de ce marché avec l'entreprise TRAVAUX PUBLICS CATALANS,

DIT que les crédits sont ouverts au budget principal article 2315.183.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

**Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°10**

Objet : COMPTES 2010 DU P.A.E. DE CHARLEMAGNE

Les comptes de ce budget annexe présentent au 31 décembre 2010 un total de dépenses de 330.422,62 € et 372.784,94 € en recettes d'investissement soit un excédent de 42.362,32 €.

Aucune opération n'a été enregistrée en section de fonctionnement et, de ce fait, il n'y a pas lieu de se prononcer sur un report de résultat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (4 abstentions : Mme Caselles, Mme Calais, M. Madern, M. Pierrugues),

APPROUVE les comptes 2010 de ce budget annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER

Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°11

Objet : COMPTES 2010 DU P.A.E. DE NEGUEBOUS

Les comptes de ce budget annexe reconduisent le solde excédentaire de 253 € en section de fonctionnement.

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	253,00 Euros
Virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde de l'excédent antérieur (ligne 002)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT au 31/12/2010	253,00 Euros
Affectations obligatoires :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 106)	
- en excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002)	253,00 Euros

En section d'investissement, en l'absence de dépenses en 2010, figurent en recettes un remboursement du FCTVA et une première participation d'un promoteur, ce qui se traduit par un excédent de 527.479,61 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour, 1 abstention (M. Pierrugues) et 3 voix contre (Mme Caselles, Mme Calais, M. Madern),

APPROUVE les comptes 2010 de ce budget annexe,

APPROUVE la proposition d'affectation du résultat d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

**Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°12**

Objet : COMPTES 2010 DU LOTISSEMENT DE TAXO

Les comptes de ce budget annexe reprennent le solde excédentaire de 0,51 € en section de fonctionnement lié à des arrondis de TVA.

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	0,51 Euros
Virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde de l'excédent antérieur (ligne 002)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT au 31/12/2010	0,51 Euros
Affectations obligatoires :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 106)	
- en excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002)	0,51 Euros

La section d'investissement, qui retrace exclusivement des opérations d'ordre budgétaire, s'équilibre à 16.972 € en recettes et dépenses, ce qui correspond aux opérations réalisées en section de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour, 1 abstention (M. Pierrugues) et 3 voix contre (Mme Caselles, Mme Calais, M. Madern),

APPROUVE les comptes 2010 de ce budget annexe,

APPROUVE la proposition d'affectation du résultat d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

**Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°13**

Objet : COMPTES 2010 DU LOTISSEMENT LA CERIGUE

En l'absence d'écritures pour ce budget en 2010, il n'y a pas lieu de produire un compte administratif. Toutefois, le comptable public a émis un compte de gestion qui retrace, dans le bilan, les écritures de 2009 (exercice N-1). Il convient donc d'approuver ce compte de gestion qui sera le dernier au titre de ce budget annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de ce budget annexe au titre de l'exercice 2010.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER

Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°14

Objet : COMPTES 2010 DU SERVICE PORTUAIRE

Les comptes 2010 de ce service sont arrêtés à 315.850,96 € en dépenses et 316.454,59 € en recettes d'exploitation, soit un solde excédentaire de 603,63 € affecté comme suit :

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	22.121,90 Euros
Virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde de l'excédent antérieur (ligne 002)	22.121,90 Euros
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT au 31/12/2010	603,63 Euros
Affectations obligatoires :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 106)	
- en excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002)	603,63 Euros

En investissement, les dépenses s'élèvent à 274.853,24 € et les recettes à 1.251.840,13 €, soit un solde excédentaire de 976.986,89 € au 31 décembre 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour et 4 voix contre (Mme Caselles, Mme Calais, M. Madern, M. Pierrugues),

APPROUVE les comptes 2010 de ce budget annexe,

APPROUVE la proposition d'affectation du résultat d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

**Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°15**

Objet : COMPTES 2010 DU CAMPING LE ROUSSILLONNAIS

Les comptes de ce service pour l'exercice 2010 sont arrêtés à 1.506.859,70 € en dépenses et 1.457.026,11 € en recettes d'exploitation, soit un solde déficitaire de 49.833,59 € qu'il est proposé d'affecter comme suit :

POUR MEMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	10.152,81 Euros
Virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde de l'excédent débiteur (ligne 002)	10.152,81 Euros
RESULTAT DE L'EXERCICE : DEFICIT au 31/12/2010	49.833,59 Euros
Affectations obligatoires :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 106)	
- en déficit reporté (report à nouveau débiteur – ligne 002)	49.833,59 Euros

En investissement, les dépenses s'élèvent à 228.028,62 € et les recettes à 267.606,48 €, soit un solde excédentaire de 39.577,86 € au 31 décembre 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour, 1 abstention (M. Pierrugues) et 3 voix contre (Mme Caselles, Mme Calais, M. Madern),

APPROUVE les comptes 2010 de ce budget annexe,

APPROUVE la proposition d'affectation du résultat d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

**Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°16**

Objet : COMPTES 2010 DU BUDGET PRINCIPAL

Les comptes 2010 du budget principal de la commune s'élèvent à 17.429.456,14 € en dépenses et 21.988.098,98 € en recettes de fonctionnement, soit un excédent de clôture de 4.558.642,84 € pour lequel l'affectation suivante est proposée :

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	4.024.431,31 Euros
Virement à la section d'investissement (compte 106)	3.808.058,53 Euros
Solde de l'excédent antérieur (ligne 002)	216.372,78 Euros
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT au 31/12/2010	4.558.642,84 Euros
Affectations obligatoires :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 106)	3.630.096,64 Euros
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 106)	180.255,31 Euros
- en excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002)	748.290,89 Euros

En investissement, les dépenses s'élèvent à 12.278.710,41 € et les recettes à 8.468.358,46 €, soit un solde déficitaire de 3.810.351,95 € au 31 décembre 2010 qui est couvert par l'affectation de l'excédent de fonctionnement.

Au budget supplémentaire 2010, de nombreux crédits ouverts initialement qui ne seraient pas consommés au 31 décembre ont été annulés. Les réalisations de l'exercice 2010 sont ainsi beaucoup plus proches des prévisions pour l'année civile.

Un tableau comparatif portant sur les opérations d'équipement permet d'apprécier l'évolution du taux de réalisation :

Budget principal	2008	2009	2010
Crédits ouverts	14.542.845 €	12.221.287 €	7.800.884 €
Dépenses	6.510.171 €	5.990.433 €	5.749.530 €
Taux de réalisation	44,77 %	49,02 %	73,70 %

Cet objectif de réduction des restes à réaliser n'avait pas été envisagé lors du débat d'orientations budgétaires pour 2010. En effet, dans le document d'orientations budgétaires pour 2010, figuraient seulement trois objectifs :

1^{er} objectif : « reconduire un objectif de prélèvement dépassant 3.000.000 €. »

2^{ème} objectif : « Il est souhaitable, au budget primitif 2010, de limiter les prévisions du chapitre 011 (charges générales) aux montants consommés en 2009 comme en 2008, soit 3.200.000 €. »

3^{ème} objectif : « L'objectif de dépenses d'équipement pour 2010 pourrait être du même ordre » qu'en 2008 et 2009, soit 6.000.000 €.

Quels sont les résultats 2010 au regard de ces objectifs ?

1^{er} objectif : Le prélèvement inscrit au budget primitif 2010, soit 3.281.429 €, a été complété au budget supplémentaire 2010 d'une somme de 348.667 € soit un total de **3.630.096 €** largement supérieur à l'objectif de 3.000.000 €.

2^{ème} objectif : Les dépenses réalisées (mandatées et rattachées à l'exercice) au titre des charges générales (chapitre 011) ont dépassé les 3.200.000 € inscrits au budget primitif avec un total de 3.312.202 €. De ce fait un complément de crédits a été nécessaire au budget supplémentaire 2010. Ce dépassement, dont les causes ont été analysées article par article, ne doit toutefois pas se pérenniser car l'objectif de maîtrise des charges courantes de fonctionnement doit demeurer une préoccupation constante de l'ensemble des acteurs de la commune (élus et services).

3^{ème} objectif : En 2008, les dépenses d'équipement se sont élevées à 6.510.170 €. En 2009, le total était légèrement inférieur avec 5.990.433 €.

En 2010, elles s'élèvent à **5.749.530 €** au budget principal. Si l'on ajoute les budgets annexes, on atteint 6.284.253 €. A ceci s'ajoutent le remboursement de la dette en capital (1.018.108 €) et les opérations d'ordre budgétaire (1.675.133 €) soit une section d'investissement avoisinant 8.500.000 € 2010.

Pour financer ces opérations, les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

- subventions et participations :	900.000 €
- FCTVA et Taxe Locale d'Equipement :	1.230.000 €
- affectation du prélèvement 2009 :	3.800.000 €
- dotations et provisions :	820.000 €
- cessions immobilières :	250.000 €
- emprunt réalisé en 2010 :	1.500.000 €

Le recours à l'emprunt (1.500.000 €) représente ainsi moins de 20 % des ressources d'investissement.

Comme la Commune s'est acquittée de ses échéances normales, le capital de la dette qui s'élevait à :

- 19.645.989 € au 31 décembre 2004,
- 15.228.069 € au 31 décembre 2005,
- 13.924.203 € au 31 décembre 2006,
- 13.145.294 € au 31 décembre 2007,
- 12.720.294 € au 31 décembre 2008,

- 13.297.383 € au 31 décembre 2009,

s'élevait à 13.779.275 € au 31 décembre 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 4 voix contre (Mme Caselles, Mme Calais, M. Madern, M. Madern),

APPROUVE les comptes 2010 du budget principal de la commune,

APPROUVE la proposition d'affectation du résultat d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

**Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°17**

Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 03/2011

Lors de la séance du 26 mai 2011, le Conseil Municipal a délibéré sur plusieurs engagements non pris en compte au budget de l'exercice 2011 :

- un projet urbain partenarial,
- un prêt à l'association Cinémaginaire,
- les travaux à réaliser dans le cadre du Plan d'Aménagement d'Ensemble de Neguebous.

Il convient donc de prendre une décision modificative budgétaire qui intègre ces opérations. Des écritures de régularisation demandées par le comptable du Trésor Public seront également prises en compte dans cette décision.

BUDGET PRINCIPAL				
ART	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2011	DM 3	Observations
2315-306	PROJET URBAIN PARTENARIAL		60 254,48 €	Délibération du 26/05/2011
274-()-01	AVANCE CINEMAGINAIRE		60 000,00 €	Délibération du 26/05/2011
238-183	TRAVAUX SYDEL RTE DE LA MER 2008		135 540,75 €	Demandé par le TP
2315-041	INTEGRATION TRAVAUX SYDEL 2008		145 095,41 €	Demandé par le TP
	DEPENSES TOTALES		400 890,64 €	
ART	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2011	DM 3	Observations
1346-306	PARTICIPATION AU P.U.P.		60 254,48 €	Délibération du 26/05/2011
274-()-01	REMBOURSEMENT CINEMAGINAIRE		60 000,00 €	Délibération du 26/05/2011
204158-()-01	TRAVAUX ROUTE DE LA MER 2008		135 540,75 €	Demandé par le TP
13258-041	Subventions autres groupements		34 248,88 €	Demandé par le TP
1328-041	Autres subventions		16 000,00 €	Demandé par le TP
238-041	Avances versées sur commandes d'immobilisations		94 846,53 €	Demandé par le TP
2804151-040	Groupement de rattachement		1 797,00 €	Evolution
2804158-040	Autres groupements		488,00 €	de la
280418-040	Autres organismes publics		-2 285,00 €	nomenclature comptable
	RECETTES TOTALES		400 890,64 €	

P.A.E. DE NEGUEBOUS				
ART	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2011	DM 3	Observations
2033	INSERTIONS	5 000,00 €		
2112	TERRAINS DE VOIRIE	35 000,00 €		
2315	TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX	260 000,00 €	1 044 144,13 €	Décision Municipale 28/04/2011
	DEPENSES TOTALES	300 000,00 €	1 044 144,13 €	
ART	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2011	DM 3	Observations
1343	PARTICIPATIONS DES PROMOTEURS	300 000,00 €	1 044 144,13 €	Conventions en cours
	RECETTES TOTALES	300 000,00 €	1 044 144,13 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 4 voix contre (Mme Caselles, Mme Calais, M. Madern, M. Madern),

APPROUVE cette décision modificative budgétaire n° 3 pour 2011 affectant le budget principal et le budget annexe du Programme d'Aménagement d'Ensemble de Neguebous.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

**Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°18**

Objet : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

En application de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières intervenues au cours de l'exercice précédent et récapitulées dans l'état suivant :

Etat annuel des acquisitions immobilières

Désignation	Localisation	Référ. cadastr.	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions d'acquisition	Montant
ACQUISITIONS DE TERRAINS DE VOIRIE : Article 2112.288							29.691,99 €
3 Ares 12 Ca	Couloumine d'en Barral	AO 306 AO 308	Casteiltort Vilaseca	Consorts Bardiaux	Commune d'Argelès	Elargissement Rte. de Taxo	1,00 € 453,04 €
24 Ares 82 Ca	Rivière de l'Abat	BR 616	Darne Jean-Henri	Darne Jacqueline	Commune d'Argelès	Aménagement Rte. De Valmy	12.500,00 € 947,48 €
3 Ares 88 Ca	Couloumine d'en Barral	AO 313	Consorts Pascual	Pascual André	Commune d'Argelès	Elargissement Rte. de Taxo	1,00 € 396,09 €
30 Ares 96 Ca	Camps de Cadaques	Section BP	Non précisée	Roussillon Lotissements	Commune d'Argelès	Intégration Petit Charlem.	1,00 € 456,00 €
81 Ares 87 Ca	Couloumine d'en Barral	AR 431 AO 274	Auguet Salom	Roussillon Lotissements	Commune d'Argelès	Elargissement Rte. de Taxo	1,00 € 445,75 €
75 Ca	Route de la mer	BI 277 278	Margouet Ange	Roussillon Lotissements	Commune d'Argelès	Intégration Amaryllis	1,00 € 407,88 €
2 Ares 90 Ca	La Plage	BL 209	Les Villas du port	SARL IFAC	Commune d'Argelès	Accès agouille	7.250,00 € 691,35 €
2 Ares 45 Ca	La Grone	BC 1399 BC 1400	Mateu Vincent	Consorts Séry	Commune d'Argelès	Aménagement Ch. de Palau	1,00 € 411,31 €
1 Are 53 Ca	Gourg de Nacraps	AS 264	Marti Marie-Rose	Masdavaill Georgette	Commune d'Argelès	Elargissement Rte. de Taxo	459,00 € 366,97 €
10 Ares 75 Ca	Las Honors	AN 363	Trescases Frédéric	Trescases Frédéric	Commune d'Argelès	Elargissement Rte. de Taxo	3.225,00 € 442,13 €
2 Ares 93 Ca	Gourg de Nacraps	AS 279 AS 281	Burriel Roger	Burriel Pierre	Commune d'Argelès	Elargissement Rte. de Taxo	1,00 € 466,37 €
1 Are 23 Ca	Las Honors	AT 390	Mutuelle des Impôts	SCI La Glacière	Commune d'Argelès	Elargissement Rte. de Taxo	1,00 € 396,62 €

Etat annuel des cessions immobilières

Désignation	Localisation	Référ. cadastr.	Origine de Propriété	Identité Du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions d'acquisition	Montant
CESSIONS IMMOBILIERES DIVERSES : Articles 775 & 7788							272.545,00 €
44 Ares 95 Ca	Camp del Cabail Est	BC 1473 1475	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	Olivier Habermacher	Projet immobilier	139.345,00 €
64 Ca	Le Racou	BM 344	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	Jean-Yves Galan	Non aedificandi au Racou	3.200,00 €
37 Ca	38 Rue de la paix	BE 910	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	François Garcia	Maison de village	22.000,00 €
33 Ca	Rue Vermeille Cabail	BR 593	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	Marc Yvonnet	Maison de village	66.000,00 €
2 Ares	La Cerigue	BT 786	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	Catherine Vallat	Non aedificandi La Cerigue	5.000,00 €
2 Ares	La Cerigue	BT 783	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	Jean Estève	Non aedificandi La Cerigue	5.000,00 €
2 Ares	La Cerigue	BT 784	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	Jeannine Mingioni	Non aedificandi La Cerigue	5.000,00 €
20 Ca	La Ville	BE 585	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	John Hensey	Terrain constructible	6.000,00 €
6 Ares	La Plage Prade Basse	Section BL	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	Divers acquéreurs	Non aedificandi Villas du port	21.000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du bilan annuel qui lui est présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

**Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°19**

Objet : RAPPORT ANNUEL DE LA S.A.G.A.

En sa qualité de délégataire du service public portuaire, la Société d'Aménagement et de Gestion d'Argelès (S.A.G.A.) produit chaque année un rapport annuel afin que celui-ci soit porté à connaissance du Conseil Municipal qui en prend acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du bilan annuel qui lui est présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

**Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°20**

Objet : CREATION D'UN BUREAU DE VOTE SUPPLEMENTAIRE

Lors de la séance du 20 avril 2006, le Conseil Municipal avait arrêté la liste des bureaux de vote comme suit :

- Bureau 1 : en Mairie, Salle du Conseil Municipal,
- Bureau 2 : en Mairie, Salle des mariages,
- Bureau 3 : en Mairie, Salle Ferdinand Buisson, Nord,
- Bureau 4 : Salle Philippe Poiraud (à côté de l'Hôtel de Police),
- Bureau 5 : Ecole primaire Curie-Pasteur,
- Bureau 6 : en Mairie, Salle des commissions,
- Bureau 7 : en Mairie, Salle Ferdinand Buisson, Sud.

La croissance du nombre d'électeurs implique la création d'un huitième bureau de vote qui serait implanté espace Waldeck Rousseau. Il est aussi proposé de transférer le bureau 5 au foyer du troisième âge.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition impliquant la création d'un huitième bureau de vote avec l'implantation suivante :

- Bureau 1 : en Mairie, Salle du Conseil Municipal,
- Bureau 2 : en Mairie, Salle des mariages,
- Bureau 3 : en Mairie, Salle Ferdinand Buisson, Nord,
- Bureau 4 : Salle Philippe Poiraud (à côté de l'Hôtel de Police),
- Bureau 5 : Foyer du troisième âge (rue du 14 juillet),
- Bureau 6 : en Mairie, Salle des commissions,
- Bureau 7 : en Mairie, Salle Ferdinand Buisson, Sud,
- Bureau 8 : Espace Waldeck Rousseau (chemin de Palau del Vidre).

APPROUVE le plan de répartition des électeurs qui en résulte.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

**Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 7 JUILLET 2011
Délibération n°21**

Objet : ACQUISITION DE VOIRIES D'UN LOTISSEMENT

Afin d'effectuer le classement dans le domaine communal de voiries et réseaux divers de lotissements anciens, il est proposé d'approuver l'acquisition gratuite des terrains concernés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

VU la promesse de cession gratuite signée le 21 Juin 2011 par M CASALS Jean-Pierre, gérant la SARL ROUSSILLON LOTISSEMENT domiciliée 13 avenue du Gal de Gaulle 66200 ELNE,

DECIDE de l'acquisition des parcelles appartenant à la SARL ROUSSILLON LOTISSEMENT domiciliée 13 avenue du Gal de Gaulle 66200 ELNE, cadastrées section BL n° 207, 249 et 294 d'une superficie respective de 4113, 3424 et 55 m² soit une surface totale de 7592 m² pour le lotissement « Les Villas du port ». Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants,

PRECISE que les crédits sont ouverts article 2112.288.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS